



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°25-16

Relatif à une demande de crédit de CHF 5'200.00 pour une étude concernant la réalisation d'un nouvel arrêt de bus LHand

Municipalité

Mme Monique Tschumi, Syndique, responsable du dicastère mobilité/transport

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 3 novembre 2025.

Table des matières

1	Contexte	3
2	Objectif de l'étude	4
3	Méthodologie	4
4	Coût de l'étude	5
5	Coût de l'ouvrage	5
6	Conclusion	5

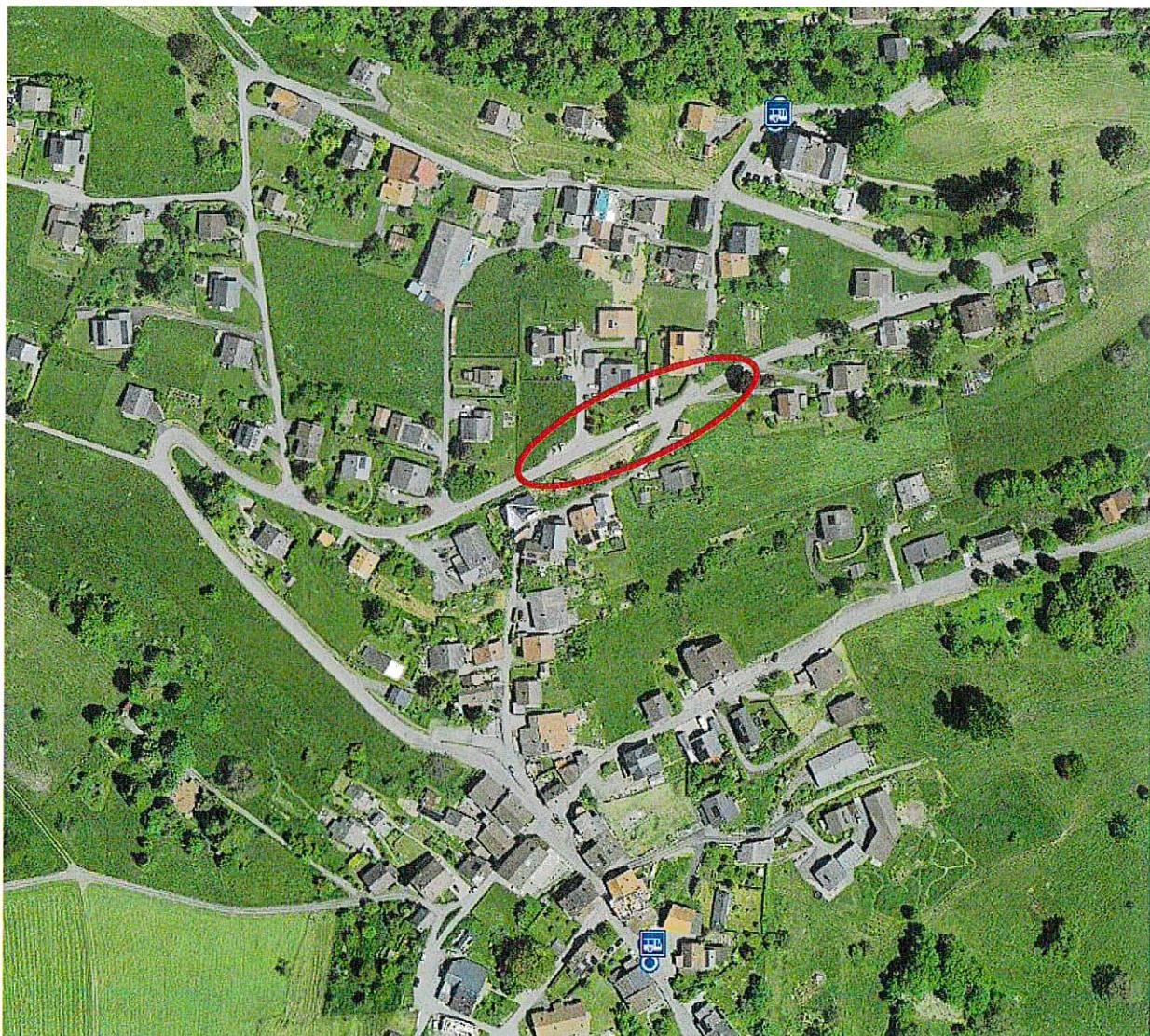
Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1 Contexte

Une demande d'arrêt de bus sécurisé, rédigée par des habitants de Corbeyrier, accompagnée de 75 signatures, est parvenue à la Municipalité en mai 2025. Ceux-ci formulaient des inquiétudes sur la sécurité des usagers – en particulier des personnes âgées et des poussettes – en lien avec la configuration très pentue des arrêts actuels.

Pour y donner suite, la Municipalité de Corbeyrier souhaite étudier la possibilité de créer un nouvel arrêt de bus sur la route du Trébuit entre les arrêts Corbeyrier - Vers-la-Doey et Corbeyrier - Poste.



Les arrêts de Corbeyrier sont desservis par la ligne TPC 143 (Aigle <-> Corbeyrier, Café de Luan) qui assure 9,5 paires de courses par jour ouvrable et exploitée en midibus 9 mètres ou en minibus.

La loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand ; RS 151.3) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées ou à mobilité réduite. En ce qui concerne plus spécifiquement les transports publics, selon l'art. 22 al. 1 LHand, les constructions, installations et véhicules déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Ainsi, toute nouvelle implantation d'un arrêt de bus doit obéir aux normes LHand.

2 Objectif de l'étude

Pour réaliser cette étude, la Municipalité s'est adressée au bureau d'ingénieurs civils « Traject » spécialisé dans les domaines des infrastructures de transport, de mobilité et d'assistance aux Maîtres d'ouvrage.

Cette étude vise à évaluer la faisabilité de réaliser un nouvel arrêt LHand sur la Route du Trébuit à la hauteur de l'ancienne coopérative. Pour intégrer la notion de proportionnalité d'un tel aménagement, inscrite dans la LHand, l'indice d'utilité sera également étudié en comparaison des arrêts l'encadrant (Corbeyrier - Vers-la-Doey et Corbeyrier - Poste). Les données de fréquentations de la ligne TPC 143 seront également prises en compte.

3 Méthodologie

La méthodologie proposée pour cette étude est la suivante :

1. Caractérisation succincte des éléments entravant la mise en conformité des arrêts existants cités dans la pétition.
2. Evaluation de l'importance relative de l'arrêt planifié à la Route du Trébuit en comparaison des arrêts l'encadrant, selon la méthode de classification bernoise qui a fait ses preuves dans de nombreuses études dans le canton de Vaud.
3. Identification des conditions minimales de conformité de l'arrêt et du meilleur emplacement pour sa réalisation.
4. Esquisse de la configuration de l'arrêt à l'emplacement identifié.
5. Chiffrage très succinct de la réalisation de l'arrêt.
6. Evaluation qualitative de la proportionnalité de l'aménagement.

4 Coût de l'étude

Caractérisation de l'impossibilité de mise en conformité des arrêts existants	CHF	570.00
Evaluation de l'importance de l'arrêt	CHF	570.00
Identification du meilleur emplacement	CHF	1 400.00
Esquisse de la configuration de l'arrêt	CHF	830.00
Chiffrage succinct des variantes d'emplacement	CHF	545.00
Rédaction du rapport	CHF	1 090.00
TOTAL TTC (rabais compris)	CHF	5 200.00
		=====

5 Coût de l'ouvrage

Concernant le coût final de l'ouvrage, il est très difficile d'articuler actuellement un chiffre précis. Il sera défini ultérieurement par l'étude.

Mais pour se faire une idée, on peut estimer le prix de deux arrêts de bus LHand à environ CHF 75'000.00 au minimum, sans garantie aucune.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- Vu le préavis N° 25-16 du 03.11.2025,
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le crédit CHF 5'200.00 pour une étude concernant la réalisation d'un nouvel arrêt de bus LHand,
2. d'admettre le financement par les liquidités communales.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi

La Secrétaire



Ingrid Coppex

